



Ecole de plongée du pays de
Quimper inscrit à la F.F.E.S.S.M.
sous le n° 03.29.0181
Agrément Ministère des Sports
n°29.S.1019.
Association loi 1901

Inscription saison 2016 – 2017

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>

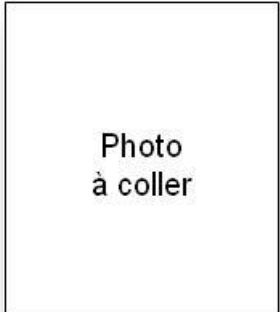


Photo
à coller

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Date de Naissance : Profession :

Section Apnée / **Section Scaphandre** / **Section Hockey**

Cocher la(les) section(s) que vous avez choisie(s)

Précisez vos diplômes acquis	
Niveau de plongée	
Niveau de formateur	
Niveau d'apnée	
Formations sécurité	
Formations complémentaires	
Permis bateau	

Pièces à fournir avec votre dossier

- *Autorisation Parentale pour les mineurs*
- *Certificat médical ⁽¹⁾*
- *1 photo d'identité (collée sur fiche d'inscription, et obligatoire pour la 1^{ère} inscription)*
- *Règlement ⁽³⁾ (chèque, espèces, chèques vacances)*

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? **Oui / Non**

Autres allergies ? :

Personne à prévenir en cas de nécessité. (Nom – Adresse - Téléphone)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Souhaitez-vous un justificatif de paiement ? : Oui / Non

Tarifs

- Adhésion club : Plongée scaphandre^(2,3) ...125 €⁽⁶⁾ →
 - Apnée / Hockey.....85 €⁽⁶⁾ →
 - Formations club : N1130 € →
 - N2, N3250 € →
 - Licence FFESSM⁽⁴⁾..... 39 € →
 - Option Assurance complémentaire FFESSM
(obligatoire pour les sections apnée et hockey) ⁽⁵⁾ →
 - Loisir 1 : 20,10 € / Loisir 2 : 31,15 € / Loisir 3 : 54,30 € / Piscine : 11,60 €
 Loisir 1 Top : 39,20 € / Loisir 2 Top : 50,25 € / Loisir 3 Top : 83,00 €
 - Réduction < à 18 ans..... - 15 € →
- Total**

Autorisation parentale pour les mineurs :	
Je soussigné(e)	autorise mon fils, ma fille à pratiquer la plongée sous-marine au K.A.S
Date :	Signature :

Date et signature obligatoires de l'adhérent	
Je soussigné(e)	confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du K.A.S ⁽⁷⁾ .
Date :	Signature :

1-Certificat médical obligatoire, obligation d'utiliser l'imprimé fourni si formation prévue en cours de saison. Pour la section apnée : certificat délivré par un médecin du sport ou médecin fédéral. **Attention de bien conserver l'exemplaire original et ne fournir qu'une photocopie.**
2-Permet de profiter du matériel du club dans les conditions définies par le règlement intérieur.
3-L'inscription à la section bouteille permet de participer à la section apnée sous condition d'une assurance complémentaire mais pas l'inverse. Remarque pour les sorties apnée en mer : le moniteur est seul juge pour autoriser un membre à y participer ou pas.
4-Obligatoire pour tous les adhérents et toutes personnes voulant plonger avec le club (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours).
5-Demandez aux responsables pour plus d'informations ou consulter le site de la FFESSM.
6-Adhésion à l'association et cotisation annuelle. 7- consultable en ligne sur le blog du club ou au local du bel air. 8-Possibilités de régler en plusieurs fois.